

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ SEANCE DU 19 FEVRIER 2016</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 73 Présents à la séance : 55 Ont participé au vote : 63 Pour : 63 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation: 12 Février 2016</p>	<p>L'an deux mille SEIZE et le DIX NEUF FEVRIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean CASTEX, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">SIGNATURE CONVENTION OBJECTIFS OTI CONFLENT CANIGO</p> <p>N° d'Ordre : 15-16</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Etienne SURJUS, Jacques TAURINYA, Sébastien NENS, Juliette CASES, Josette PUJOL, Serge JUANCHICH, Pascal ESPEUT, Patrice ARRO, André AMBRIGOT, Roger PAILLES, Philippe DORANDEU, Claude ESCAPE, Jean-Michel PAULO, Arlette BIGORRE, Pierre BAZELY, Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric NIVET, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Jean-Marc PACULL, Henri SENTENAC, Vincent MIGNON, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Jean CASTEX, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Antoine LLOPIS, Jean-Christophe JANER, Corinne DE MOZAS, Ahmed BEKHEIRA, Gilbert COSTE, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT Aurélie BONNIOL, Lionel JUBAL, Julien BARAILLE, Louis VILA, Jean PAGES, André JOSSE, Fabienne BARDON, Guy BOBE, Paul BLANC, Jean-Jacques ROUCH, Marie-Thérèse PIGNOL, Jean-Marc MONSERRAT, Jean-Louis SALIES, Henri GUITART, Cathy MACH, Pierre BOUSIGUE, Brigitte JALIBERT, Huguette TEULIERE, René DRAGUE, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Robert LAGUERRE était représenté par Stéphane SALIES,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christophe CAROL a donné procuration à Henri SENTENAC, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Carole MIQUEL - LACARRAU a donné procuration à Julien BARAILLE, Jean MAURY a donné procuration à Jean PAGES, Christelle LAPASSET a donné procuration à Arlette BIGORRE, Jean-Marie MAYDAT a donné procuration à André ARGILES, Bernard LOUPIEN a donné procuration à Josette PUJOL, Pierre PAILLES a donné procuration à Roger PAILLES.</p> <p>ABSENTS EXCUSES: Alain BOYER, Louis QUES, Babya DUBOIS, Guy CASSOLY, Sauveur CRISTOFOL, Geneviève POUGET, Anne-Marie BRUN, Jean-Paul SANGLA, Marie-Thérèse CASENOVE.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Corinne DE MOZAS</p>	

Le Président,

RAPPELLE que par délibération en date du 10 octobre 2015, le Conseil Communautaire a pris la compétence tourisme portant création d'un Office Intercommunal de Tourisme au 1^{er} janvier 2016.

A ce titre, afin de pouvoir soutenir l'activité de cette structure et mener à bien la politique touristique du territoire, la Communauté s'engage financièrement à verser une subvention maximale de 575 000 € financée par la taxe de séjour et les charges transférées.

PRECISE que le versement de cette subvention est subordonné à une convention d'objectifs indiquant clairement les engagements et la démarche menée tout au long de l'année par l'Office Intercommunal de Tourisme (cf. Convention ci-annexée).

Cette convention est conclue pour une durée d'une année civile et sera tacitement reconduite pour la même durée, à chaque échéance annuelle, et prévoit notamment :

- la professionnalisation de l'Office de Tourisme,
- la professionnalisation des acteurs,
- la mise en réseau des acteurs autour des grandes thématiques prioritaires,
- d'améliorer qualitativement l'offre en hébergement,
- de structurer une offre par type de clientèles (sur 2016 et 2017),
- de proposer des suggestions de « produits » touristiques (sur 2016 et 2017),
- de sensibiliser les habitants et les acteurs aux enjeux du tourisme,
- de renforcer l'identité du territoire,
- de mettre en réseau les sites et favoriser la médiation du patrimoine pour les visiteurs et touristes,
- de développer et renforcer les partenariats internes et externes.

DEMANDE au Conseil Communautaire de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la convention d'objectifs ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à l'Association Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó d'un montant de 575 000 € pour l'année 2016 ;

INDIQUE que les crédits seront prévus au budget primitif – chapitre 65 ;

RAPPELLE que par délibération du 04 décembre 2015, le conseil communautaire avait octroyé un acompte de 50 000 € qu'il conviendra de défalquer lors du versement de la subvention 2016 ;

PRECISE que la convention d'objectifs sus-citée sera également conclue dans le cadre de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Pour extrait, certifié conforme,
La Vice-Présidente,**

Arlette BIGORRE.

**Publié le ...0..1..MARS..2016
Certifié et exécutoire
La Vice-Présidente,
Arlette BIGORRE.**

